

## À qui m'adresser ?

Je choisis un



Il a signé la charte de confiance « Tous au numérique ».

Il s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché. Les coordonnées des professionnels agréés sont disponibles sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou au 0970818818.



**Je fais attention  
au démarchage à domicile!**

## Existe-t-il des aides ?

Des aides ont été mises en place pour passer à la télé tout numérique, attribuées sous certaines conditions :

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.

- **une assistance technique** pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans ou plus et /ou souffrant d'un handicap  $\geq 80\%$ .

Pour plus d'informations sur ces aides, je contacte

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou le **0970818818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

ou je télécharge le formulaire sur

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

## Je sais maintenant l'essentiel!

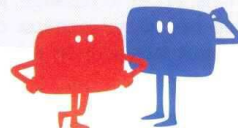
- ✓ **Quand?** Mon département passe à la télé tout numérique le **15 juin 2011**.
- ✓ **Que dois-je faire?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique. Après le passage, je **recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous mes postes reliés à une antenne râteau même si je suis déjà équipé(e).
- ✓ **En mai**, je recevrai dans ma boîte aux lettres un **guide complet** à lire et à conserver précieusement.

Plus d'informations sur  
[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou en appelant le

**0970818818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,  
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'Etat, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

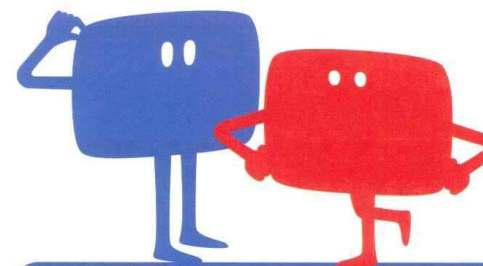
Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

RHO-GFMF-08-1101

BDOF © unlimited SIREN : 130 003 833

**Ain, Ardèche, Drôme,  
Loire et Rhône**



**Mon passage à la télé  
tout numérique?  
C'est le  
15 juin 2011!**



  
**tous au numérique!**